

Arrêté n° 2018/049

Interdiction stationnement temporaire

Le Maire de la Commune de Fontenay-en-Parisis,
Vu le code de l'Administration Communale et notamment ses articles R 97 et R 98,
Vu l'avis de Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Louvres,
Considérant que la commune organise
"TELETHON", le samedi 8 décembre 2018, Rue du Sévy – foyer polyvalent,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le trottoir du passage brière (côté parking foyer) afin de laisser l'accès libre à la MGEN du samedi 8 décembre 2018 à 8h30 au samedi 8 décembre 2018 à 00h00.

ARTICLE 2 :

Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par la pose d'une signalisation réglementaire avec barrières.

ARTICLE 3 :

Madame la Secrétaire de Mairie de la Commune de Fontenay-en-Parisis,
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Louvres,
Monsieur le Commandant de la Police Intercommunale de Louvres,
Les organisateurs de cette manifestation sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fontenay-en-Parisis le 06 décembre 2018

Le Maire,

Roland PY.

